

Dans l'après-midi du même jour, Mgr l'archevêque faisait une visite aux délégués réunis en convention à la salle Stanley. Sa Grandeur fut reçue avec de grands égards par l'Honorable Hackett et les autres officiers. Au cours de l'allocution qu'il fut naturellement amené à prononcer, Monseigneur émit une suggestion que nous croyons devoir enregistrer ici à l'intention non seulement des membres de la C. M. B. A., mais encore de tous les mutualistes chrétiens : « Les sociétés catholiques, disait donc Sa Grandeur, ne devraient-elles pas idéaliser le but qu'elles poursuivent, en étendant leur protection non seulement à leurs membres, mais à tout le pays ? Existe-t-il dans nos sociétés de secours mutuel catholiques, dont je ne conteste pas cependant l'influence individuelle, une action sociale ? Songe-t-on à protéger, en même temps que les membres de la société, les œuvres chères à ces membres, comme peuvent l'être une université catholique, un hôpital ou un hospice ? Il me semble qu'une société comme la vôtre, qui, la première, déciderait la création d'un fonds de réserve annuel, pour venir en aide aux œuvres sociales, s'attirerait l'admiration du pays catholique tout entier ».

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 10 septembre 1907.

M. l'abbé Dosithée Leduc, curé de Saint-Alphonse-de-Liguori, diocèse de Pembroke, décédé hier, était membre de la Société d'une messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier*.

AUX PRIÈRES

Sœur Marie-Eulalie Bergeron, dite Sœur Donahue, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Louise Trudel, des Sœurs de la Charité de l'Hôpital-Général de Montréal, décédée à Montréal.